



## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À UN DÉPUTÉ

AVIS – La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) ne peut communiquer à un député ou à un membre du personnel du bureau d'un député de renseignements personnels au sujet de la demande de pardon ou de suspension du casier d'un électeur que si ce dernier a signifié son consentement à cela par écrit.

Une fois rempli, le présent formulaire sert donc à confirmer que la personne concernée consent à ce que la CLCC communique des renseignements personnels sur sa demande de pardon ou de suspension du casier à un député donné ou à un employé du bureau de ce député. Ce consentement se limite strictement à la communication, de la CLCC au député ou à son bureau, des renseignements additionnels qui sont demandés.

Le consentement peut être retiré à tout moment. Pour valider ce retrait, le demandeur doit le signifier par écrit à la CLCC.

### CONSENTEMENT DU DEMANDEUR

Je, \_\_\_\_\_, autorise par la présente la Commission des  
(nom du demandeur – en lettres moulées)

libérations conditionnelles du Canada à communiquer à \_\_\_\_\_,  
(nom du député – en lettres moulées)

député de la circonscription de \_\_\_\_\_, ou à un employé du  
(nom de la circonscription – en lettres moulées)

bureau de ce député des renseignements personnels sur ma demande de pardon ou de suspension du casier. Je comprends qu'il s'agit d'une communication de renseignements confidentiels, qui ne doivent être utilisés à d'autres fins que la simple transmission, en mon nom, de renseignements sur ma demande de pardon ou de suspension du casier à mon député ou à son bureau.

\_\_\_\_\_  
(signature du demandeur)

\_\_\_\_\_  
(date : mois/jour/année)

\_\_\_\_\_  
(date de naissance du demandeur : mois/jour/année)

\_\_\_\_\_  
# de référence de la CLCC  
(si disponible)